|  |
| --- |
| **PLAN DE PRÉVENTION ET D’INTERVENTION EN MATIÈRE D’INTIMIDATION****2021-2022** |
| ÉCOLE : École élémentaire L'OdysséeDATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2022 | EN DATE DU : 2021-11-26DATE DE RÉVISION : Septembre 2023 |

|  |
| --- |
| Membres de l’équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l’école |
| Nom de l’élève ou des élèves : |
| Nom de la direction de l’école : Annette Johnson |
| Membre du personnel enseignant : Josée Markovic |
| Membre du personnel non-enseignant : Laura-Line Gaspar |
| Nom du parent, tuteur ou tutrice : Colette Griswold |
| Nom du partenaire communautaire : |
| *Conseiller de l’équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : David Bouchard* |
| *Nom du membre de l’équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Karine Boucher* |
| *Nom du membre de l’équipe d’éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) :* |
| *Autres (si disponible) :* |

Note : La description des différentes sections du plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation se trouve en annexe de ce document. La première section regroupe les priorités de l’école en matière d’éducation, sensibilisation et communication, stratégies de prévention et enfin des stratégies d’intervention et de soutien.

|  |
| --- |
| Stratégies en matière d’éducation, de sensibilisation et de communication |
| *Cette section cible les interventions qui visent à accroître l’éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l’ensemble de la collectivité afin qu’ils contribuent à la lutte contre l’intimidation et l’adoption des comportements appropriés par les élèves. L’annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre.* |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2022, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques réparatrices qui contribueront au bien-être et à l’épanouissement des élèves.  |
| Priorité 1 de l’école : Cultiver au sein de l’école un état d’esprit et sentiment d’appartenance positif chez les élèves |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Aménagement de la cour d’école | -les élèves ont des endroits où se regrouper à l’extérieur et jouer ensemble en collaboration-la cour a plus l’ambiance d’un parc communautaire et les jeux physiques de *batailles* diminuent-les récréations deviennent un temps de détente et non de surexcitation  | Conseil d’écoleTout le personnelTous les élèves | Tout au long de l’année |
| Projet d’art pour la clôture de l’école ciblant la francophonie internationale ainsi que les Premières Nations de notre région | -les élèves de chaque classe participent en créant une pancarte qui sera affichée à la clôture de l’école et font preuve de fierté-les pancartes représentent l’inclusivité et l’ouverture et les élèves comprennent l’importance du message de chaque -les élèves participent au programme Moccasin Identifier | Chaque titulaireChaque classe | Fin mai 2022 |
|  |  |  |  |
| Priorité 2 de l’école : D’ici juin 2022, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l’échelle de l’école par les cercles de communication.  |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Formation du personnel enseignant sur les cercles de communication | Journée de formation | Formatrice IIRP ou  Conseiller Pédagogique des écoles sécuritaire et bienveillantes   | Décembre 2021 |
| Construire les bases de l’approche réparatrice par l’emploi des cercles de communication-questions d’intérêts/de préférence en salle de classe.  | 1 cercle par semaine  |  Enseignant titulaire | Semainier |
| Construire les de l’approche réparatrice par l’emploi des cercles de communication en salle de classe | 1 cercle de communication par semaine par classe | Enseignant titulaire | Semainier |

|  |
| --- |
| Stratégies de prévention en matière d’intimidation |
| *Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l’intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire. L’annexe jointe à ce plan fourni des exemples de stratégies à mettre en œuvre pour assurer la prévention en matière d’intimidation.*  |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2022, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves. |
| Priorité 1 de l’école : Développer la capacité des élèves à identifier leurs besoins sociaux affectif et de développer les stratégies d’autosoins |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Intégration l’apprentissage des habiletés socio-émotionnelles dans les curriculums de la classe (Série Estime de soi) | **-**le bien-être et la santé mentale des élèves font partie de l’enseignement quotidien-on voit et on entend des discussions et l’enseignement basés sur les programmes utilisés-les élèves peuvent expliquer l’importance d’une bonne estime de soi et des stratégies pouvant aider avec ceci | Chaque titulaire | Tout au long de l’année |
| Présentation des ressources ou des programmes visant la prévention de l’intimidation aux membres du personnel Présentation de la ressource Enfants Avertis | Visionnement de la capsule Enfants Avertis lors de la rencontre du personnel Pour visionner la capsule : <https://bit.ly/39AXOJD>   | Direction/Enseignante ressource/éducatrice spécialisée | Décembre 2021 |
| Enseignement des leçons – Enfants Avertis | 1 leçon par semaine | Enseignant titulaire | Novembre 2021 à juin 2022 |
| Priorité 2 de l’école : Créer un environnement positif dans la salle de classe et au sein de l’école.  |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Faire la promotion des matrices de comportement de façon systémique à l’échelle de l’école | -on voit les matrices affichées dans toutes les classes et les corridors-les élèves connaissent les matrices et peuvent les expliquer lorsque demandés-on entend le personnel s’y référer au cours de la journée | Enseignant titulaire | Tout au long de l’année |
| Faire la promotion du système des Zones de régulation | -toutes les classes ont un système en place-les élèves utilisent le système de façon indépendante-on entend le vocabulaire utilisé partout dans l’école, y compris la cour d’école-les parents connaissent le système-les élèves peuvent indiquer les stratégies qui fonctionnent pour eux | Éducatrice spécialisée qui accompagnera les titulairesEnseignant titulairesPersonnel de soutien | Tout au long de l’année |
| Participation aux activités de la semaine de la prévention de l’intimidation du 15 au 19 novembre 2021 | Sélectionner l’activité selon le cycle dans le guide des activités envoyé au personnel | Enseignants titulaires | Novembre 2021 |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
| Stratégies d’intervention et de soutien en matière d’intimidation |
| *L’intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l’intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l’intervention, affirmer clairement que l’intimidation est un comportement inacceptable. L’intervention doit viser l’enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l’empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n’empruntent pas la voie de l’intimidation et se comportent en citoyen responsable. L’annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.* |
| Priorité du Conseil : D’ici juin 2022, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l’intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves. |
| Priorité 1 de l’école : Élaborer et vulgariser un protocole d’intervention pour le personnel enseignant, les témoins et les victimes d’acte d’intimidation |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Programme de soutien disponible si jugez nécessaire compte tenu de la situation et du besoin :Soutien aux élèves qui ont subi des actes d’intimidation :* Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l’élève
* Offrir des sessions d’éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe
* Faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire
* Offrir l’aide ou l’intervention des travailleurs sociaux disponibles
* Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
* Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
* Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l’entremise des conférences réparatrices
* Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation
* Créer un environnement sécuritaire pour l’élève
* Créer un plan de sécurité de l’élève, si nécessaire
* Appel à la police, au besoin
* Référer l’élève vers des organismes comme :
* [Jeunesse, j’écoute](https://jeunessejecoute.ca/)
* [Tel-jeunes](https://www.teljeunes.com/accueil)
* [LGBTQ Youth LINE](https://www.youthline.ca/)
* [Black Youth Helpline](https://blackyouth.ca/contact-us/)
* [+*FORT*](https://centreaxel.com/fr/projects/fort/)
* [Ligne d’écoute d’espoir des Premières nations et des Inuit (24 heures)](https://www.espoirpourlemieuxetre.ca/)
 | Offrir l’appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels  | Équipe école  | Au besoin  |
| * Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d’intimidation :

 * Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l’élève
* Offrir l’appui des travailleurs sociaux
* Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
* Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
* Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l’entremise des conférences réparatrices
* Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d’intimidation
* Créer un environnement sécuritaire pour les élèves
* Créer un plan de sécurité de l’élève, si nécessaire
 | Offrir l’appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels  | Équipe École | Au besoin |
| * Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d’intimidation :

 * Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l’élève
* Sessions de modélisation des comportements habiletés prosociales personnalisées par l’éducatrice spécialisée de l’école
* Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes
* Intervention éducative sur l’intimidation (ex. : lire un livre sur l’intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats)
* Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l’élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire
* Suivre les étapes établies dans la pyramide d’intervention de l’école
* Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l’élève
* Intervention des travailleurs sociaux
* Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif
* Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)
* Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l’élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé
* Élaborer un plan d’intervention
* Élaborer [un plan de soutien du comportement](https://www.ontario.ca/fr/document/violence-au-travail-dans-les-conseils-scolaires-un-guide-de-la-loi/annexe-d-plans-de-soutien-du-comportement-et-soutien-des-comportements-positifs) : Déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l’élève
* Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s’il y a lieu.
* Entreprendre les démarches selon l’évaluation de l’analyse du VTRA, s’il y a lieu
* Élaborer un Plan de sécurité de l’élève en situation d’urgence, s’il y a lieu.
* Appel à la police, au besoin

  | Offrir l’appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels  | Équipe École | Au besoin |
|  Priorité 2 de l’école : Harmoniser au sein de l’école les pratiques de gestion de comportements inappropriés. |
| Stratégies/Activités | **Indicateurs/Résultats attendus** | **Personnes responsables** | **Échéancier** |
| Consolider l’utilisation du guide des HAHT de l’école  | Grilles d’auto-évaluation Enseignement explicite | Titulaires et élèves | Tout au long de l’année |
| Établir un système de renforcement positif à l’échelle de l’école-choisir le système-former le personnel | Système d’appréciation des bons comportements chaque mois | Chaque titulaire envoie les noms au bureauDirection fait les annonces à la fin de chaque mois | Tout au long de l’année |
| Consolider l’utilisation du programme des Zones de régulation | Chaque classe aura le système en place et les élèves connaitront le vocabulaire et l’utiliseront | Tout le personnel | Tout au long de l’année |

|  |
| --- |
| Signalement des actes d’intimidation |
|  |
| Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d’intimidation | **Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l’école)** |
|

|  |
| --- |
| * **Pour dénoncer des actes d’intimidation, l’élève est encouragé à:**

* Aller voir un adulte de confiance**.**

* **Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant :**
* Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l’école.
* Le Forms pour le signalement des incidents de l’école

* **Pour signaler des actes d’intimidation, les adultes de l’école doivent:**

* Aviser la direction de l’école. Faire rapport à la direction s’il apprend qu’un élève peut s’être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l’école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l’école dès qu’il est raisonnablement possible de le faire.
* **Remplir le formulaire :**Rapport d’incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I
* Consigner les incidents dans le registre des incidents de l’école
* Remplir le formulaire en ligne : [Déclaration d’incident du conseil](https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login)
* Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s’appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement :[PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](https://files.ontario.ca/workplace_violence_in_school_boards_roadmap_01_fr.pdf)
* **Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :**

**Les membres du personnel :*** Respecter le PPIMI de l’école
* Veiller à la sécurité des milieux d’apprentissage des élèves
* Recevoir les confidences des élèves
* Participer au moyen de dénonciation
* Intervenir s’il est témoin d’un « comportement d’élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »
* Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d’un incident de violence ou d’acte d’intimidation
* Consigner les incidents. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. ​
* Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire
* ***Réactions possibles en cas d’intimidation :***
* Nommer le comportement inapproprié;
* Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
* Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
* Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
* Fournir un soutien aux comportements positifs;
* Faire le signalement à la direction de l’école. Informer la direction dès qu’il est raisonnablement possible de le faire;
* Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d’un incident de violence ou d’acte d’intimidation;

Consigner l’incident.Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.**Les élèves :*** Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l’école ainsi qu’aux autres élèves de l’école.
* Respecter le code de conduite de l’école.
* Participer aux activités liées à la prévention de l’intimidation.
* Participer aux sondages portant sur le climat scolaire.
* Devenir membre de l’équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
* Dénoncer les actes et les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l’école.

* ***Réactions possibles en cas d’intimidation :***

**Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :*** S’éloigner et aller chercher de l’aide plutôt qu’observer.
* Réaliser le poids du nombre.
* Évaluer les risques.
* Demander calmement de cesser le comportement d’intimidation :
* « laisse donc faire… »;
* Offrir une présence alliée « je / nous ne sommes pas d’accord » « tu peux compter sur nous».
* Signaler les cas d’intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l’école

**Les parents :*** Se renseigner sur les sujets suivants : L’intimidation, la discipline progressive, les politiques de l’école en matière d’intimidation
* **Participer à l’atelier BRAVE sur l’intimidation**
* Consulter le code de conduite de l’école
* Consulter le bulletin d’information de l’école en matière d’intimidation
* Consulter le plan de prévention et d’intervention en matière d’intimidation de l’école (PPIMI)
* Participer aux sondages portant sur le climat scolaire
* Devenir membre de l’équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
* Se porter bénévole lors de la tenue d’activités de prévention contre l’intimidation au sein de l’école
* Être à l’écoute de son enfant
* Dénoncer les gestes d’intimidation et de violence au personnel scolaire
* Participer à la recherche de solutions et à l’élaboration d’un plan d’intervention en cas d’intimidation
* Informer l’école si l’intimidation se poursuit
 |
|  |

 | * **Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l’école.**
* **Le Forms pour le signalement des incidents de l’école**

  |